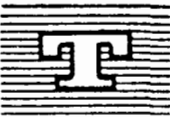


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.10/166
3 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION EMANANT DE M. RON ARNOLD, PRESIDENT, ET DE MME BEVERLEY SYMONS,
SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION AND DISARMAMENT,
CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement
intérieur du Conseil de tutelle)

P.O. Box A243
Sydney South, N.S.W., 2000
Australie

Le 18 juin 1980

Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, New York

Monsieur,

Notre association veut exprimer son soutien total au peuple des Palaos, qui s'est prononcé, par une majorité écrasante, en faveur d'une constitution qui lui reconnaisse juridiction et souveraineté sur les îles Palaos et les eaux environnantes jusqu'à 200 milles nautiques, et qui interdise l'essai, le stockage et la production de dispositifs nucléaires.

Nous reconnaissons la volonté du peuple des Palaos de se doter d'une constitution qui prévoit la dénucléarisation, comme en témoignent les 92 p. 100 des voix exprimées en sa faveur, lors du référendum du 9 juillet 1979 et comme l'ont montré les résultats du référendum suivant du 23 octobre 1979.

Nous pensons que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique devrait reconnaître le droit du peuple des Palaos de jouir de l'indépendance, de contrôler ses terres et sa vie et de rejeter toute présence étrangère, militaire ou nucléaire, sur son territoire, et qu'il devrait cesser de tenter d'entraver l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple des Palaos.

Nous sommes gravement préoccupés par les informations qui nous ont été fournies selon lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis veut s'appropriier à des fins militaires 33 000 acres de terrain sur les îles Palaos, sans payer de loyer ni de droit.

Notre association, au nombre des adhérents de laquelle on compte de nombreux syndicats importants, d'autres organisations communautaires et des membres du Parlement fédéral et du Parlement des Nouvelles-Galles du Sud, apporte son soutien total au droit du peuple des Palaos de se prononcer à nouveau en faveur d'une constitution qui lui soit propre, sans ingérence extérieure, lors du référendum qui doit avoir lieu le 9 juillet de cette année.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître vos commentaires.

Veillez agréer, Monsieur, etc.

Le Président,

(Signé) Ron ARNOLD

La Secrétaire,

(Signé) Beverley SYMONS
